

DECRET 2013/ 132 /MATD/CAB/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER ET D'UN PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu La loi L/2001/28/AN du 31 Décembre 2001, Portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Les Décrets D/2012/109/PRG/SGG/ du 05 Octobre 2012, D/2012/0121/PRG/SGG du 06 Novembre 2012 et D/2012/127/PRG/SGG du 26 Novembre 2012, Portant Nomination des Ministres ;

Vu Le Décret D/N 0114/PRG/SGG/2011 du 12 Avril 2011, portant nomination des Hauts Cadres du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Vu Les nécessités de service ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Conseiller et de Préfet, et reçoivent les affectations ci-dessous :

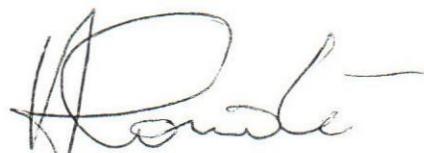
- Conseiller du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation :
Madame Mariame LENAUD, précédemment Préfet de Forécariah.
- Préfet de Forécariah : Monsieur N'Fansoumane SOUMAH, Administrateur Civil, Matricule 110 564 L, en remplacement de Madame Mariame LENAUD, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toute disposition antérieure, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Ampliations :

Primature.....1
SGG1
MRAFP.....1
MEF1
MATD.....3
Intéressés.....2
Préfecture.....1
Gouvernorat.....1
Archives2/13

07 AOÛT 2013
Conakry, le 2013


Prf. Alpha CONDE